

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

**Décision du 17 juin 2013 relative à l'approbation de modifications des schémas directeurs
de signalisation de direction des autoroutes A 719 et A 71**

NOR : DEVS1306290S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;
Vu le décret du 19 août 1986 approuvant la convention passée entre l'État et la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, modifié notamment par le décret du 5 novembre 2004 approuvant des avenants aux conventions passées, d'une part, entre l'État et la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR), d'autre part, entre l'État et la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF) et aux cahiers des charges annexés à ces conventions, notamment l'article 13 du cahier des charges annexé ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié notamment par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes ;
Vu la décision du 22 septembre 1995 relative à l'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction des autoroutes A 719 et A 71 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;
Vu la demande de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône du 27 février 2012 relative au schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A 719 Gannat-Vichy pour la prise en compte de la modification des échangeurs et de la signalisation due à l'extension de l'autoroute A 719 ;
Vu l'avis émis par la réunion interservices du 10 mai 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvée la transformation des demi-échangeurs n^{os} 13 et 14 en échangeurs complets de l'autoroute A 719 figurant à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

Est approuvé le numéro 15 du nouvel échangeur de l'autoroute A 719 figurant à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 3

Est approuvée la transformation de l'échangeur n^o 12 de l'autoroute A 71 en bifurcation A 71/A 719 figurant à l'annexe 2 de la présente décision.

Article 4

Sont approuvées les modifications du schéma directeur de signalisation de direction :
– de l'autoroute A 719 figurant à l'annexe 1 de la présente décision ;
– de l'autoroute A 71 figurant à l'annexe 2 de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera notifiée au directeur des infrastructures de transport et au président de la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juin 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*

F. PÉCHENARD

Nota. – Les annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et mises en ligne sur le site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>.

ANNEXE 1

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE L'AUTOROUTE A 719

Sens : BOURGES / CLERMONT-FD		Sens : CLERMONT-FD / BOURGES		Observations
Mention de filante (bleu)	Mention de sortie (vert-blanc)	Mention de filante (bleu)	Mention de sortie (bleu-vert-blanc)	
		PARIS BOURGES MONTLUÇON MOULINS	CLERMONT-F ^D RIOM	(bleu) (vert)
		ÉBREUIL	ÉBREUIL	(bleu) (vert)
(VICHY) (S ^T POURÇAIN S/S.)) (GANNAT))		A71 – A719		
VICHY BELLERIVE S/ A. GANNAT - SUD	ÉBREUIL	13 RD 998	((MONTLUÇON)) ((CLERMONT-F ^D)) ((RIOM))	(bleu) (vert)
GANNAT - SUD	[S11b-7.5t] MOULINS *	14 RD 2009	((MONTLUÇON)) ((CLERMONT-F ^D)) ((RIOM))	(bleu) (vert)
[SC1b-7.5t] VICHY	S ^T POURÇAIN S/S. GANNAT - CENTRE	15	MONTLUÇON CLERMONT-F ^D RIOM	(bleu) (vert)
[SC1b-7.5t] BELLERIVE S/ A. péage	[S11b-7.5t] BELLERIVE S/ A. GANNAT - SUD	RD 2209	GANNAT - CENTRE	(bleu) (vert)

ANNEXE 2

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRECTION DE L'AUTOROUTE A 71

Sens : BOURGES / CLERMONT-FD		Autoroute A 71	Sens : CLERMONT-FD / BOURGES		Observations
Mention de filante (bleu)	Mention de sortie (bleu-vert-blanc)	Bifurcation ou échangeur n°	Mention de filante (bleu)	Mention de sortie (bleu-vert-blanc)	
LYON CLERMONT-F ^D VICHY	MOULINS MACON S ^T POURÇAIN S/S. S ^T ÉLOY LES MINES MONTMARSAULT	11 <i>(Montmarault)</i>	NANTES (1) PARIS CHÂTEAUROUX (2) BOURGES MONTLUÇON	MOULINS BOURBON L'ARCHAMBAULT (3) [S11b-7,5T] COMMENTRY MONTMARSAULT	(bleu) (vert) (1) à terme (2) en confirmation seulement (3) sous réserve d'un classement en 2'
LYON CLERMONT-F ^D RIOM	VICHY GANNAT	A71/A719	NANTES (1) PARIS MOULINS MONTLUÇON	VICHY GANNAT S ^T POURÇAIN S/S.	(bleu) (vert) (1) à terme
A89 BORDEAUX A89 LYON CLERMONT-F ^D RIOM	COMBRONDE	12.1 <i>(Combronde)</i>	NANTES (1) PARIS MONTLUÇON VICHY	ST ÉLOY LES MINES COMBRONDE	(bleu) (vert) (1) à terme